



## POSTULAT URGENT

**Auteur** Emmanuel Chassot et Françoise Métrailler, Le Centre, Julien Monod, PLR/FDP et Cyrille Fauchère, UDC

**Objet** Grêle du 24 juillet 2023

**Date** 05/09/2023

**Numéro** 2023.09.290

### **Actualité de l'événement**

Le 24 juillet 2023, la grêle a provoqué d'importants dégâts sur les cultures fruitières, maraîchères et viticoles valaisannes.

### **Imprévisibilité**

S'agissant d'un événement naturel, l'intensité de cet épisode de grêle et l'impact territorial d'Evionnaz à Bramois fût totalement exceptionnel et imprévisible.

### **Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate**

La perte de récolte et de revenu 2023 qui s'en suit affecte une grande partie des surfaces arboricoles, maraîchères et viticoles réparties sur une importante surface du territoire cantonal. Les dégâts estimés par le Service de l'Agriculture font état de pertes d'environ 50% sur l'ensemble de la production valaisanne de fruits et légumes pour une somme estimée entre CHF 15 et 20 millions.

Le 24 juillet vers 16h30, un orage de grêle a traversé la vallée du Rhône d'Evionnaz à Bramois, soit sur environ 40 kilomètres. À noter qu'une deuxième chute de grêle s'est produite le même soir vers 22h00 entre Charrat et Sion. Ainsi, ces épisodes ont rendu la situation économique du secteur très fragile et mettant en péril la viabilité de certaines exploitations, sachant que les mesures de protection type assurances restent financièrement inaccessibles.

Les dégâts dans le secteur des fruits et légumes sont énormes. Les récoltes d'abricots, de prunes, de poires, de pommes, de baies et les cultures maraîchères ont été très fortement détruites. À ce jour, le Service cantonal de l'Agriculture fait encore les estimations des pertes; elles se chiffreront en dizaines de millions.

De mémoire humaine, il n'y a jamais eu une chute de grêle d'une telle ampleur en Valais. Notre canton est considéré comme une zone à faible risque vis-à-vis de la grêle. Normalement si un orage de grêle survient, il est géographiquement localisé.

L'ampleur hors norme de cet épisode de grêle a mis de nombreux arboriculteurs et maraîchers dans une situation économique précaire. Cet aléa météorologique s'additionne au gel survenu en 2017, 2021, 2022, sans oublier la pression des maladies fongiques en 2021 en raison des pluies interminables.

### **Conclusion**

Vu la situation dramatique et généralisée due à la grêle du 24 juillet sur les cultures valaisannes qui risque de mettre en péril certaines entreprises, nous demandons au Conseil d'Etat :

- une prise en compte concrète de cette problématique spécifique.
- des mesures de soutien financières et organisationnelles rapides afin d'aider le secteur agricole à pallier à cette perte subite et considérable.
- une réflexion, une élaboration et une mise en application rapide de mesures de soutien contre les événements climatiques dans leur ensemble.